

## **REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERMOTARD 85cc**

### **ARTICLE - 1 - GENERALITES**

La FFM met en compétition pour l'année 2006 le Championnat de France Supermotard 85cc Ce Championnat est destiné à la promotion du Supermotard et s'adresse aux jeunes pilotes de 12 à 18 ans qui peuvent ainsi s'initier au Supermotard à moindre frais.

Un classement sera établi à l'issue de la saison et le 1er de ce classement sera déclaré **Champion de France Supermotard 85cc**.

La commission Nationale de Motocross se réserve le droit de modifier le calendrier du Championnat de France Supermotard 85cc ainsi que la possibilité d'adapter le règlement en fonction de l'évolution de celui-ci.

### **ARTICLE - 2 - PILOTES ADMIS et MOTOS ADMISES**

Voir Règlement Général Championnat de France Supermotard

### **ARTICLE - 3 - CIRCUITS**

Ils seront conformes aux règles techniques fédérales et au cahier des charges des autres catégories du Championnat de France de Supermotard.

### **ARTICLE - 4 - CALENDRIER**

Le Championnat se déroulera sur un minimum de 5 épreuves.

### **ARTICLE - 5 - DEMANDE D'ENGAGEMENT**

Voir Règlement Général Championnat de France Supermotard : article 3

Le pilote en 85cc ne pourra s'engager dans une autre catégorie.

### **ARTICLE - 6 - CHRONOMETRAGE**

Le chronométrage de l'ensemble du Championnat se fera par transpondeurs

Les pilotes recevront leur transpondeur en échange d'une caution qui sera restituée à la fin de la saison.

Le transpondeur est placé sous l'entière responsabilité du concurrent pendant la manifestation et jusqu'à sa restitution. En conséquence, la perte, le vol ou la détérioration est à la charge du concurrent.

Le support de transpondeur sera vendu et restera propriété du pilote. Le transpondeur devra être fixé à l'avant de la machine (sur le tube de fourche derrière la plaque numéro) en position verticale, goupille vers le haut.

La location du transpondeur (8 €) est comprise dans le montant de l'engagement et sera reversée par le club à la FFM.

### **ARTICLE - 7 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES**

#### **VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

Voir Règlement général championnat de France Supermotard

#### **VERIFICATIONS TECHNIQUES**

##### **- Contrôle Technique**

Les opérations de contrôle technique sont obligatoires pour tous les participants et seront assurées par le Commissaire Technique Fédéral.

Seront vérifiés : Voir Règlement général championnat de France Supermotard

- Lors du contrôle technique, chaque coureur doit présenter **une** machine propre, tout marquage antérieur devra être effacé.

- Les concurrents peuvent présenter un moteur de secours par machine.

- Numéros de course : apposés sur 3 fonds de plaque :

Fond **Noir** - Numéros **Jaunes** : **85cc**

### **ARTICLE - 8 - DEROULEMENT DES EPREUVES**

Voir Règlement général championnat de France Supermotard

#### **Horaires**

Voir Règlement général championnat de France Supermotard

## ARTICLE - 9 - REGLEMENT TECHNIQUE

### 85cc

Catégories ouvertes aux motos de 85cm<sup>3</sup> à boîte de vitesses issue d'un modèle constructeur et homologuées à usage routier. Tous les points non précisés dans le règlement sont libres.

#### Fiche Technique.

Partie Cycle	
Cadre :	Origine, <b>renforts autorisés, sous réserve d'accord du responsable technique.</b>
Freins :	Libres, <b>la commission se réserve le droit d'imposer un partenaire.</b>
Pneus :	Libres, <b>retaille autorisée, couverture chauffante interdite, la commission se réserve le droit d'imposer un manufacturier.</b>

Moteur	
Carter moteur :	Origine, <b>apport ou retrait de métal autorisés</b>
Carburateur :	Libre : Ø 26 mm maxi
Bruit maxi :	<b>96 dB, sans tolérance</b>
Carburant :	<b>Le carburant utilisé devra être du carburant sans plomb acheté dans les stations service tout public</b>

#### Coupe Circuit :

Un coupe circuit doit être monté de façon à fonctionner si le conducteur quitte sa machine. Ce coupe circuit doit interrompre le circuit primaire d'allumage et doit être muni d'un câblage pour l'arrivée et le retour du courant.

Il doit être placé au guidon et être actionné au moyen d'un fil non élastique de longueur et d'épaisseur adéquates, fixé au poignet du conducteur. Un câble en spirale (semblable à un fil téléphonique) d'une longueur maximale de 1m est autorisé.

Sécurité : voir le règlement général des Championnats de France Supermotard.

Un pilote refusé au contrôle de bruit pourra représenter sa machine deux fois. S'il ne satisfait pas à la norme au 3<sup>ème</sup> contrôle, il sera disqualifié par le Directeur de Course et Jury..

## ARTICLE - 10 – IDENTIFICATION DES MACHINES

Lorsque la machine aura satisfait aux vérifications de sécurité, un marquage sera effectué sur le côté droit de la machine.

## ARTICLE - 11 – CLASSEMENT

Des points seront attribués à l'issue de chaque manche conformément au barème Supermotard.

Tous les résultats comptent pour l'établissement du classement final.

Le classement du Championnat de France sera obtenu par addition des points marqués sur la totalité des finales.

## ARTICLE – 12 - PODIUM

Un classement de la journée, sera établi en additionnant les points acquis à l'issue des finales. Les trois premiers pilotes devront être présents au podium pour la remise des coupes, immédiatement après l'arrivée de la 2<sup>ème</sup> finale de leur catégorie.

## ARTICLE 7 - DOTATION

- 1 <sup>er</sup> :	100 €
- 2 <sup>ème</sup> :	70 €
- 3 <sup>ème</sup> :	60 €
- 4 <sup>ème</sup> :	50 €
- 5 <sup>ème</sup> :	40 €
- 6 <sup>ème</sup> :	30 €
- 7 <sup>ème</sup> :	30 €
- 8 <sup>ème</sup> :	20 €

Total par finale : **400 €** soit pour les 2 finales : **800 €**

**ARTICLE - 14 - CONTROLE DES EPREUVES**

Placé sous la responsabilité du GTSM.

**ARTICLE - 15- RECLAMATIONS**

Voir Règlement championnat de France Supermotard

**ARTICLE - 16- LITIGE**

Pour tout point non précisé dans ce règlement, se reporter aux dispositions générales du Championnat de France Supermotard et aux définitions du règlement technique de la F.F.M. qui feront référence pour tout litige ou décision particulière.